#### 7045/24 LIMITE

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 mars 2024 Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 mars 2024

### TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) n° 359/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Iran

E 18690

## Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.